



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

DEMANDE d'AUTORISATION ADMINISTRATIVE PROPRE à NATURA2000

Valant également
EVALUATION des INCIDENCES du PROJET



Rappel : Si votre projet est mentionné dans l'arrêté préfectoral n°2012-167-0013 du 15 juin 2012 et n'est pas soumis par ailleurs à une procédure de déclaration, d'autorisation ou d'approbation, vous devez déposer une demande au titre du régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

A quoi sert le formulaire ?

Ce formulaire vous aide à déposer votre demande d'autorisation, en permettant de répondre à la question préalable suivante : mon activité ou mon projet est-il susceptible d'avoir un impact négatif sur un site Natura 2000 ?

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'effet important sur un site Natura 2000.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence significative.

Attention : si tel n'est pas le cas et qu'un impact non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.10 : « où trouver de l'information sur Natura 2000? »).

Pour qui ?

Ce formulaire doit être envoyé à la Direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques (coordonnées en p.10). Le délai d'instruction est de **deux mois**.

Conseils pratiques

Avant de commencer à remplir le formulaire lisez-le dans son intégralité et rendez-vous sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (lien p.10) pour récupérer les informations utiles.

Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **Communauté de communes Lacq-Orthez**

Commune et département : **Mourenx (64)**

Adresse : **Hôtel de la communauté rond-point des Chênes**

Téléphone : **05 59 60 03 46**

Email : contact@cc-lacorthez.fr

Type de projet : **Réhabilitation et extension de la déchèterie de Bamous**

1 – Description du projet

1.a. Nature du projet

- Création de voie forestière permettant le passage de camions grumiers
- Création de voie défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
- Création de pistes pastorales permettant le passage de camions de transport de matériels ou d'animaux
- Création de place de dépôt de bois nécessitant une stabilisation du sol
- Premiers boisements au-dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 2 ha
- Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de ponts, viaducs ou tunnels ferroviaires non circulés, hors entretien courant
- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou cavités souterraines

Référez-vous à l'annexe de l'arrêté préfectoral n°2012-167-0013 du 15 juin 2012 pour vérifier, en fonction du type de projet et du site Natura 2000 sur lequel il se déroule, si vous êtes soumis à une évaluation des incidences ou non.

Le projet consiste à réhabiliter la déchèterie existante et à réaliser une extension sur une faible superficie.

1.b. Localisation et cartographie

Joindre une carte au 1/25 000^{ème} permettant de localiser précisément le projet et le ou les sites Natura 2000 concernés. La cartographie du projet doit prendre en compte les phases temporaires (ex : chantier) et les éventuels aménagements qui y sont liés (ex : chemin d'accès).

Conseil pratique : utilisez les cartes disponibles sur le site internet DREAL (cf. p.10 « la cartographie et les données sur les sites Natura 2000 ») pour obtenir les périmètres des sites Natura 2000. L'utilisation d'une carte IGN est également possible. Un tracé à la main de l'emprise du projet est suffisant.

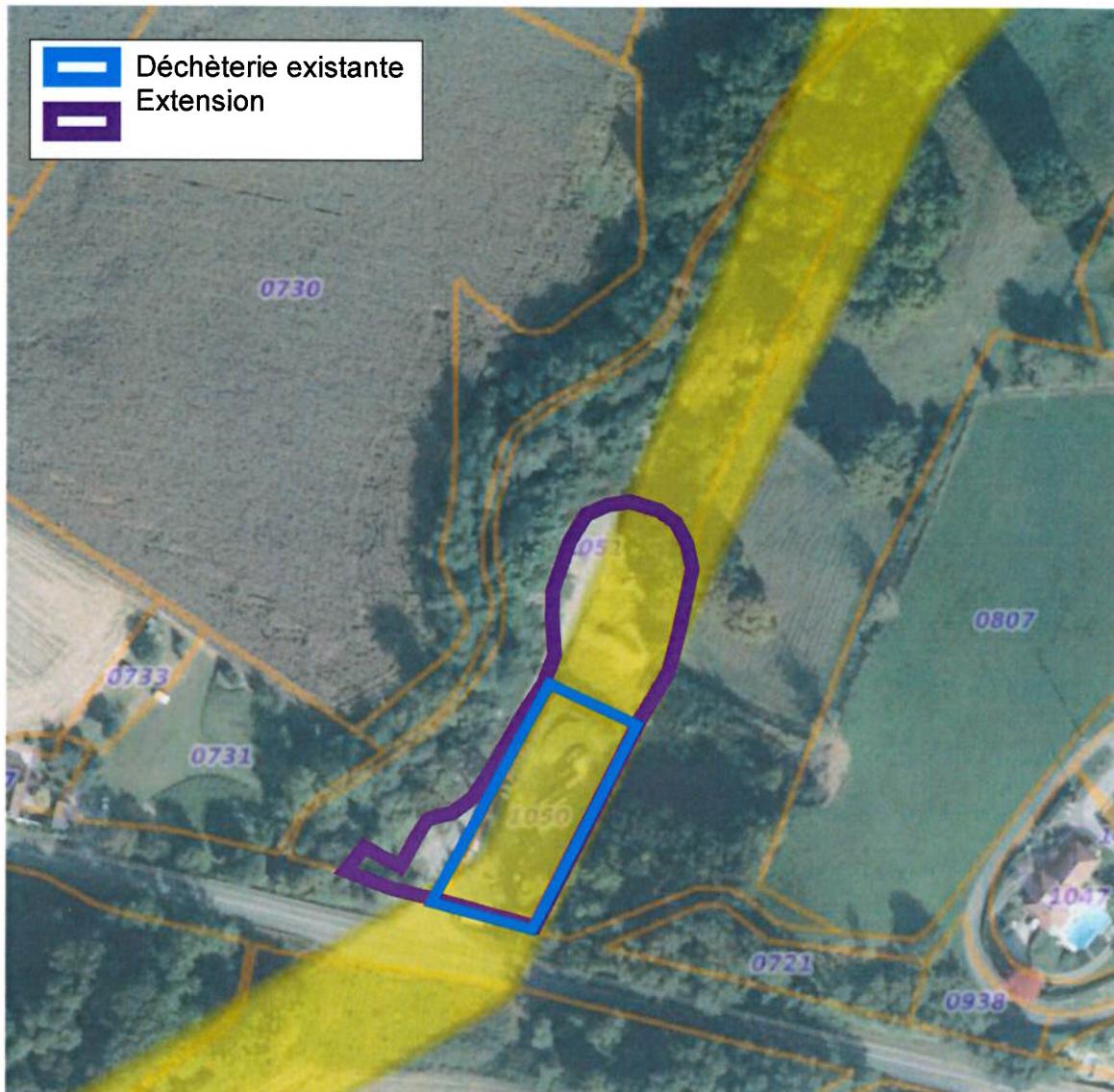
Situation du projet :

Nom de la commune : **Ramous**
Lieu-dit : **Lamaysou**

Code postal: **64270**.

au sein du (des) site(s) Natura 2000 suivants :

n° : **FR7200781** – Nom : **Gave de Pau**



1.c. Description du projet (Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire)

Le projet consiste à réhabiliter la déchèterie existante et à réaliser une extension sur une faible superficie. Le projet prévoit

- **9 quais de stockage des déchets non dangereux (carton, ferrailles, gravats, bois, mobilier bois, mobilier multi-matériaux, déchets verts, tout-venant non incinérable, tout-venant incinérable)**
- **1 dalle de stockage au sol des déchets verts**
- **1 dalle de broyage des déchets verts**
- **3 colonnes d'apport volontaire (Textile x 1, Verres x 2) et zone de bacs pour stockage d'emballage**
- **Local Gardien**
- **Local réemploi**
- **2 locaux de stockage des déchets dangereux**
- **Local de stockage des Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment**

Expliquer les raisons qui motivent le projet

La déchèterie existante n'est plus aux normes et ne permet pas de respecter les nouvelles réglementations, nécessitant une réhabilitation. Par ailleurs, le site

existant ne permet pas la collecte des nouvelles REP (Responsabilité Élargie du Producteur) compte tenu de sa dimension.

Il est par ailleurs prévu la mise en œuvre d'un local de réemploi et une zone de broyage des déchets verts sur site.

Emprises au sol temporaire et permanente (si connues) : **4 000 m²** (permanente)

Calendrier : indiquer la période de réalisation avec le plus de précisions possibles (début / fin des travaux, jour/nuit, ...).

Les travaux seront réalisés en période diurne sur une durée estimée à 8 mois

Mode opératoire des travaux .

Les travaux consistent à :

- **Démanteler les garde-corps existants**
- **Réaliser les terrassements des nouveaux quais avec la construction des murs de quais et des voiries**
- **Créer les locaux gardien, réemploi, stockage des déchets dangereux**
- **Mettre en place les réseaux d'eaux pluviales avec bassin de rétention et séparateur hydrocarbures**
- **Créer le dispositif d'assainissement non collectif**
- **Installer la bâche incendie**

2 – Description de la zone d'implantation du projet

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

2.a. Usages actuels sur la zone de réalisation du projet

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

Aucune : **pour la zone d'extension (zone en friche)**

- | | | |
|--|--|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Pêche | |
| <input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) | | |
| <input type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Pâturage / fauche | <input type="checkbox"/> Sylviculture |
| <input type="checkbox"/> Décharge sauvage | | |
| <input type="checkbox"/> Constructions ou campings, zone non naturelle : | | |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser l'usage) : déchèterie existante | | |

Commentaires :

2.b. Milieux naturels et espèces

A quoi ressemble le lieu où vous souhaitez réaliser votre projet d'un point de vue écologique ?

Les travaux de réhabilitation seront réalisés sur le site de la déchèterie existante, en fonctionnement à l'heure actuelle.

L'extension sera réalisée sur une zone en friche, en bordure de la déchèterie existante, sur une faible superficie.

Compléter les tableaux suivants en fonction de vos connaissances.

Le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 ou les diagnostics écologiques, s'ils sont terminés, peuvent vous apporter des informations (cf. p.10 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »).

Les milieux naturels :

Remarque : dans le cas d'un pont ou d'une cavité, indiquer le milieu environnant.

	TYPE D'HABITAT NATUREL	Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	Prairie		
	pelouse		
	pelouse semi-boisée		
	lande		
	garrigue / maquis		
	Autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux		
	forêt de feuillus		
	forêt mixte		
	plantation		
	Autre :		
		
Milieux rocheux	Grotte / cavité		
	falaise		
	affleurement rocheux		
	éboulis		
	blocs		
	Autre :		
		
Zones humides	fossé		
	cours d'eau		
	étang		
	tourbière		
	gravière		
		

	prairie humide mare / mouillère Autre :		
Milieux littoraux et marins	falaises et récifs grottes Replats boueux ou sableux Autre :		
Autre type de milieu		

Les espèces faune et flore :

GROUPES D'ESPECES	Nom commun (si connu)	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Cistude		
	Lézard des Pyrénées		
Crustacés			
Insectes			
Mammifères	Vison		
	Loutre		
	Chauves-souris (*)		
	Desman		
	Ours		
	Autre		
Oiseaux			
Poissons			
Plantes			

(*) pour les chauves-souris, précisez si du bâti (bâtiments ou ouvrages) peut être utilisé par ces espèces

Non

2.c. Caractéristiques du ou des sites Natura 2000 sur lesquels se déroulent le projet

Cocher la ou les cases correspondantes :

Site « Oiseaux » - Site « Habitat »

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour protéger des espèces animales ou végétales ou des milieux naturels (habitats) particuliers (cf. p.10 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »). Listez les ci-dessous. Si possible, indiquez si ces habitats ou espèces sont présents dans la zone où vous souhaitez réaliser votre projet.

Le projet est implanté au niveau de la déchèterie existante pour la réhabilitation et sur une zone en friche en bordure de la déchèterie existante pour l'extension.

3 – Incidences du projet

Il s'agit ici d'**analyser les impacts de manière graduelle** : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et de ses enjeux de conservation.

3.a. Effets prévisibles du projet

Quels peuvent être les effets de votre projet sur son environnement ? Les effets peuvent venir du projet en lui-même ou des aménagements nécessaires à sa réalisation : ils peuvent donc se faire sentir loin du projet proprement dit (chemin d'accès, poussières,...) ou avoir lieu avant ou après la réalisation du projet proprement dit.

- Pistes de chantier, circulation
- Modification du type d'occupation du sol – **Zone en friche pour l'extension**
- Prélèvements d'eau
- Rejets dans le milieu aquatique – **Rejet d'eaux pluviales existant**
- Modification du régime des eaux (ex : drainage,...)
- Risque d'entrainement de matière terrigène dans les cours d'eau
- Poussières, vibrations – **En phase chantier**
- Pollutions possibles (ex : risque d'écoulement d'hydrocarbures pendant les travaux,...)
- Bruits – **Liés à l'activité diurne de la déchèterie qui est existante.**
- Autres types de pollution :

Commentaires :

3.b. Effets sur la zone d'implantation du projet

Quels vont être les effets de votre projet sur la faune et la flore que vous avez décrit plus haut (aux points 2-b et 2-c) ? Ces effets peuvent être temporaires ou permanents. Ils peuvent être dus à des aménagements nécessaires au projet (chemin d'accès par exemple). Ils peuvent également s'ajouter aux effets d'autres activités qui ont lieu au même endroit.

Cocher la ou les cases qui correspondent :

- destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturels) : quel milieu est touché, et sur quelle surface ? ;
- destruction d'espèces : des animaux vont-ils être tués ou des plantes (listées au point 2-c) vont-elles être détruites dans le cadre de votre projet ? Lesquelles? ;
- perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : des animaux vont-ils être dérangés par votre projet ?

Commentaires :

Pas de destruction ou détérioration d'habitat, de destruction ou perturbation d'espèces, compte tenu de la déchèterie existante, les travaux étant réalisés sur le site ou au niveau de l'extension située en bordure du site.

3.c. A l'échelle du ou des sites Natura 2000 concernés par le projet

Au point 2-c vous avez listé les espèces et les milieux importants pour le site Natura 2000. Il vous est demandé ici d'expliquer les impacts de votre projet sur ces espèces et ces milieux. Vous devez tenir compte des effets des autres activités qui se déroulent déjà dans cette zone. Si le document d'objectif du site Natura 2000 est terminé (cf. p.10 « cartographie et données sur les sites Natura 2000 »), il peut vous apporter des informations sur la sensibilité de ces espèces ou de ces milieux.

Pas d'incidence sur le site Natura 2000 pour les mêmes raisons que précédemment.

4 – Conclusion

Attention : Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative (c'est-à-dire de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats ou des espèces du ou des sites Natura 2000)?

- NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est remis au service instructeur.
- OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera remis au service instructeur.

A (lieu) : Mourenx

Signature :

Le (date) : 10/01/2025

